

En 2015, l'âge moyen au moment du départ à la retraite est de 61,7 ans pour les nouveaux retraités de droit direct de l'année résidant en France. Il est en hausse de un an par rapport à 2010, avant l'entrée en vigueur de la loi du 9 novembre 2010. L'âge conjoncturel de départ, indicateur plus fiable pour le suivi des comportements de départ à la retraite, est en augmentation continue depuis 2010 (+1,1 an), contrairement à l'âge moyen des nouveaux retraités, qui a connu des fluctuations. Entre les générations 1950 et 1954, la proportion de personnes déjà retraitées à 60 ans a baissé de 36 points (de 64 % à 28 %).

### L'âge moyen des nouveaux retraités au moment du départ à la retraite est en net progrès depuis 2010

En 2015, l'âge moyen des nouveaux retraités à la liquidation est de 61,7 ans (graphique 1). Il a progressé de 2 mois et demi par rapport à 2014 et de un an par rapport à 2010, avant l'entrée en vigueur de la réforme des retraites. Sur plus longue période, il a connu des fluctuations, notamment entre 2008 et 2009, à la suite du durcissement des conditions d'éligibilité à un départ anticipé pour carrière longue. Ces fluctuations peuvent masquer les évolutions des comportements de départ à la retraite, car elles traduisent pour partie des effets de calendrier des réformes ou de composition démographique. Contrairement à l'âge moyen de départ des retraités au moment de la liquidation, l'âge conjoncturel de départ à la retraite (encadré) permet de suivre l'évolution de l'âge moyen de départ à la retraite indépendamment des effets de composition des flux d'une année sur l'autre. En 2015, il est de 61,6 ans : 61,9 ans pour les femmes et 61,3 ans pour les hommes. Il est en progression continue depuis 2010 (+1,1 an) à la suite du relèvement de l'âge d'ouverture des droits à la retraite issu de la réforme de 2010. Entre 2004 et 2010, l'âge conjoncturel a diminué de 2 mois.

### Le taux de retraités à 60 ans a baissé de 36 points entre les générations 1950 et 1954

Depuis l'augmentation de l'âge d'ouverture des droits à la retraite, le taux de retraités à 60 ans<sup>1</sup> est passé de 64 % en 2010 (génération 1950) à 28 % en 2014 (génération 1954), soit une baisse de 36 points (graphique 2). À 61 ans, pour ces générations, ces taux sont respectivement de 73 % et de 42 % (-31 points). En revanche, les taux de retraités à un âge supérieur ou égal à 62 ans ont peu évolué au cours des dix dernières années<sup>2</sup>. Entre 56 et 59 ans, les taux de retraités ont globalement augmenté entre 2004 et 2008, en raison de l'instauration des départs anticipés pour carrière longue, puis ont diminué avec le durcissement des conditions d'éligibilité en 2009.

### L'âge moyen de départ à la retraite a baissé de 10 mois entre les générations 1940 et 1949

Les départs à la retraite des personnes composant une génération s'étalent sur plusieurs années et les différentes générations sont plus ou moins nombreuses. L'âge moyen à la liquidation, calculé pour les nouveaux retraités d'une année donnée, peut donc varier sous l'effet de la composition et de la part respective de chacune des générations en âge de

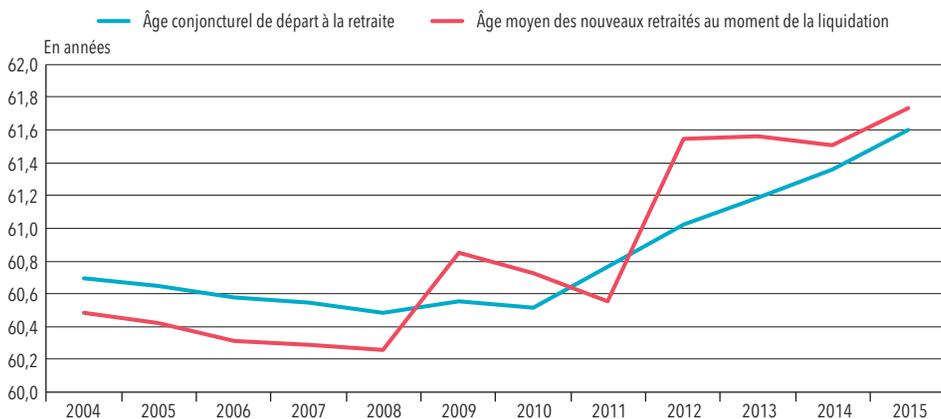
1. Proportion de personnes déjà retraitées parmi l'ensemble des résidents en France âgés de 60 ans

2. Le taux de retraités à 65 ans devrait commencer à baisser à partir de l'année 2016, en lien avec l'augmentation de l'âge d'annulation de la décote programmée elle aussi par la réforme de 2010.

partir à la retraite. Pour neutraliser cet effet de composition, une approche par génération est privilégiée (en complément de l'utilisation de l'âge conjoncturel), en calculant l'âge moyen à la liquidation pour des générations qui sont quasi entièrement parties à

la retraite, c'est-à-dire ayant atteint au moins 66 ans à la date d'observation<sup>3</sup>. Cette méthode présente l'inconvénient de ne pouvoir étudier que des générations anciennes, qui n'ont pas été touchées par la réforme des retraites de 2010.

### Graphique 1 Âge moyen et âge conjoncturel de départ à la retraite de 2004 à 2015



**Champ** > Personnes ayant liquidé un droit direct dans un régime de base l'année considérée, résidant en France, pour le calcul de l'âge moyen des nouveaux retraités à la liquidation ; personne résidant en France, hors personnes qui ne liquideront aucun droit de retraite, pour le calcul de l'âge conjoncturel.

**Sources** > EIR, EACR et modèle ANCETRE de la DREES ; Bilan démographique de l'INSEE 2016.

#### Encadré Quel indicateur pour l'âge moyen de départ à la retraite ?

Le départ à la retraite est un élément du parcours de vie des assurés et, pour cette raison, s'étudie en suivant des cohortes d'assurés. L'âge moyen de départ à la retraite devrait donc être calculé par génération, la plupart des paramètres de retraite étant en outre définis selon la génération.

L'approche par génération est cependant limitée par le fait que l'âge moyen de départ à la retraite ne peut être calculé que lorsque les générations sont entièrement parties à la retraite. Elle nécessite donc un recul temporel important et n'est pas adaptée à un suivi rapide de la montée en charge des réformes. Pour pallier ces contraintes, un indicateur d'âge conjoncturel de départ à la retraite a été défini, pour une année donnée, comme l'âge moyen de départ d'une génération fictive qui aurait, à chaque âge, la même probabilité d'être à la retraite que la génération qui a cet âge au cours de l'année d'observation. Cet indicateur nécessite de disposer d'informations à la fois sur les assurés déjà retraités, mais aussi sur ceux qui ne le sont pas encore.

Si l'on ne dispose que d'informations sur les retraités – comme c'est le cas lorsqu'on utilise les données de l'EIR ou du modèle ANCETRE pris isolément – un âge moyen peut être calculé sur le champ des assurés partis à la retraite au cours de l'année. Il s'agit « de l'âge moyen des nouveaux retraités au moment de la liquidation ». Cet indicateur est le plus facile à calculer, mais, en contrepartie, les évolutions de l'indicateur ne traduisent pas uniquement des modifications des comportements de départ à la retraite. En effet, cet indicateur est sensible à des effets de composition démographique ou des effets de calendrier des réformes.

3. À 66 ans, entre 98 % et 99 % d'une génération ont déjà liquidé un premier droit direct de retraite (graphique 2).

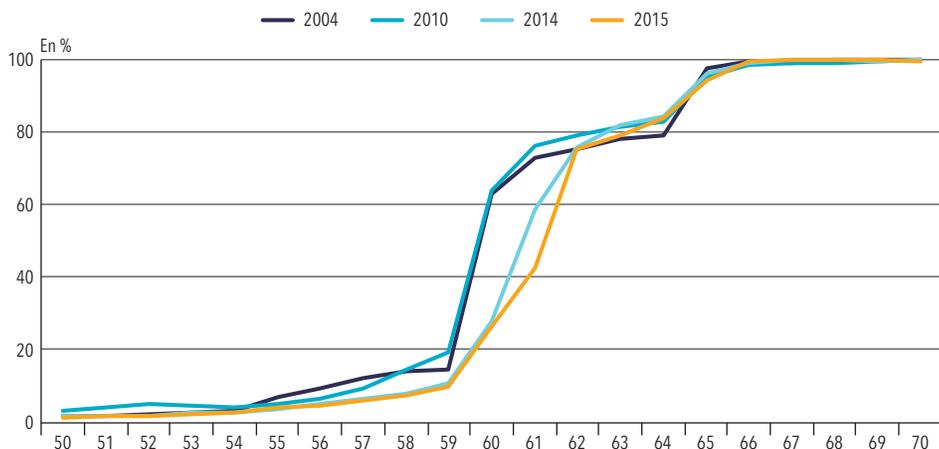
L'âge moyen de départ à la retraite a globalement baissé au fil des générations nées entre 1926 et 1949 (graphique 3). Il est passé de 61,9 ans pour la génération 1926 à 60,3 ans pour la génération 1949. Il a toutefois connu une période de stabilisation vers 61 ans pour les personnes nées entre 1930 et 1944. Il décroît plus fortement depuis la génération 1946, après l'instauration des départs anticipés pour carrière longue. Les mêmes tendances sont observées pour les femmes comme pour les hommes, mais l'écart entre les deux tend à se résorber progressivement. Les femmes partaient ainsi à la retraite en moyenne un an et demi plus tard que les hommes parmi les générations nées dans la première moitié des années 1930, contre 0,8 année en moyenne dans la première moitié des années 1940. L'écart s'est légèrement creusé à nouveau avec la mise en place des retraites anticipées pour carrières longues, dont les bénéficiaires sont en majorité masculins (entre 0,9 et une année d'écart parmi les générations nées dans la deuxième moitié des années 1940). L'analyse par régime de retraite montre également une baisse – avant la réforme de 2010 – de l'âge

moyen de départ au fil des générations, au régime général et dans les régimes alignés (tableau). En effet, pour les personnes nées en 1949, l'âge moyen à la liquidation d'une pension à la CNAV est de 61,0 ans, contre 61,7 ans pour celles nées en 1940. Ces chiffres sont respectivement de 60,4 ans et 61,3 ans à la MSA salariés, de 61,6 ans et 61,8 ans dans la branche des commerçants du RSI et de 60,7 ans et 61,1 ans dans la branche des artisans. À l'inverse, ces âges moyens se sont accrus dans la fonction publique civile de 8 mois et de 5 mois dans la fonction publique territoriale et hospitalière (CNRACL), entre les générations 1940 et 1949, en lien avec l'augmentation de la part des surcotants à la fonction publique civile depuis 2005 (voir fiche 16).

### La durée passée à la retraite augmente de un an et 5 mois

La diminution de l'âge moyen de départ à la retraite couplée aux gains d'espérance de vie entraîne une augmentation de la durée passée à la retraite entre les générations 1926 et 1949<sup>4</sup>. Cette durée moyenne est de 26,5 années pour la génération 1949 avec 28,4 années

**Graphique 2 Taux de retraités par âge de 2004 à 2015**



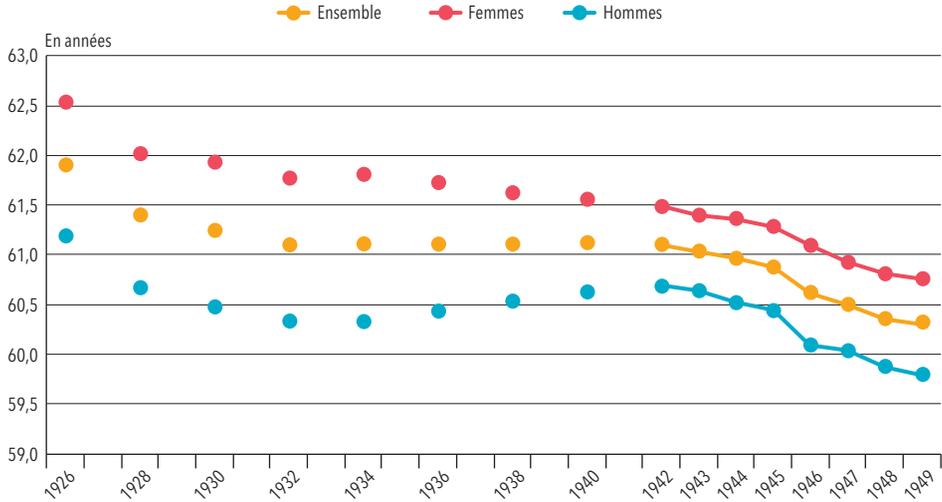
**Lecture** > Au 31 décembre 2015, 42 % des résidents en France âgés de 61 ans sont retraités.

**Champ** > Retraités de droit direct, résidant en France (y compris certains n'ayant acquis aucun droit direct de retraite).

**Sources** > EIR, EACR et modèle ANCETRE de la DREES ; Bilan démographique de l'INSEE 2016.

4. La durée moyenne de retraite par génération est calculée en tenant compte de l'espérance de vie à 60 ans par génération, fondée sur les projections démographiques 2016 de l'INSEE. Il s'agit en toute rigueur d'une « espérance de durée » à la retraite, car elle dépend de la réalisation de la baisse de la mortalité projetée jusqu'à l'âge de décès des générations concernées.

**Graphique 3 Âge moyen de départ à la retraite dans le régime principal par génération**



**Note >** Âge atteint à la liquidation de la pension dans le régime pour lequel la durée validée est la plus importante. Cet âge n'est pas nécessairement celui à la première liquidation.

**Lecture >** L'âge moyen à la liquidation est passé de 61,9 ans pour la génération 1926 à 60,3 ans pour la génération 1949.

**Champ >** Retraités ayant au moins un droit direct dans un régime de base, résidant en France, pondérés pour être représentatifs des retraités de la génération en vie à 66 ans.

**Sources >** EIR, EACR et modèle ANCETRE 2013 à 2015 de la DREES.

**Tableau Évolution de l'âge moyen de départ à la retraite selon la génération et le régime de retraite**

Caisses de retraite	Âge moyen (en années)									
	1940	1941	1942	1943	1944	1945	1946	1947	1948	1949
CNAV	61,7	61,6	61,7	61,6	61,6	61,5	61,3	61,1	61,1	61,0
MSA salariés	61,3	61,2	61,2	61,2	60,9	60,9	60,8	60,5	60,7	60,4
MSA non-salariés	61,0	61,1	61,0	61,1	61,1	61,0	60,8	60,6	60,5	60,4
RSI commerçants	61,8	61,8	61,8	61,9	61,8	61,7	61,6	61,5	61,5	61,6
RSI artisans	61,1	61,1	61,1	61,2	61,1	61,0	60,8	60,7	60,7	60,7
Fonction publique d'État civile <sup>1</sup>	58,3	58,4	58,6	58,7	58,8	58,9	58,9	59,0	59,0	59,0
Fonction publique d'État militaire <sup>1</sup>	47,3	47,5	48,1	48,3	48,2	48,5	48,3	47,0	47,0	46,8
CNRACL <sup>1</sup>	58,4	58,4	58,8	58,7	58,7	58,8	58,8	58,7	58,7	58,8
<b>Tous régimes confondus<sup>2</sup></b>	<b>61,1</b>	<b>nd</b>	<b>61,1</b>	<b>61,0</b>	<b>61,0</b>	<b>60,9</b>	<b>60,6</b>	<b>60,5</b>	<b>60,4</b>	<b>60,3</b>

nd : non déterminé.

1. Hors fonctionnaires ayant liquidé une pension d'invalidité.

2. Il s'agit de l'âge moyen de départ à la retraite dans le régime principal, c'est-à-dire celui pour lequel la durée validée est la plus importante. Cet âge n'est pas nécessairement celui à la première liquidation. Cet âge est calculé à partir de l'EIR, contrairement aux données par caisses issues de l'EACR.

**Note >** Ces données excluent les personnes ayant perçu un versement forfaitaire unique. Les données relatives à la MSA non-salariés ont été révisées par rapport à l'édition précédente de l'ouvrage, à la suite de la découverte d'un problème dans les fichiers de l'enquête.

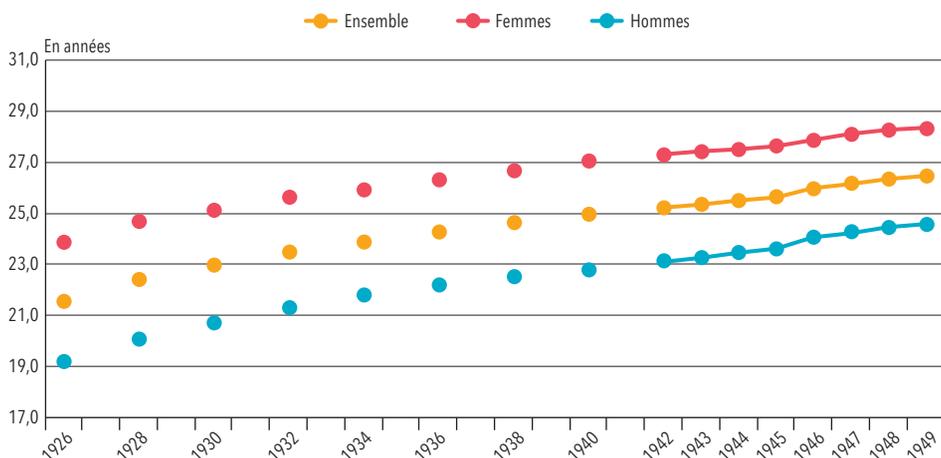
**Champ >** Retraités titulaires d'une pension de droit direct, âgés de 66 ans, vivants au 31 décembre de l'année des 66 ans.

**Sources >** EIR 2012 et EACR de la DREES.

pour les femmes et 24,6 années pour les hommes (graphique 4). Elle a augmenté de 1 an et 6 mois par rapport à la génération 1940 (un an et 4 mois pour les femmes et un an et 9 mois pour les hommes), et de 4 ans et 11 mois par rapport à la génération 1926.

Ces générations ne sont cependant pas touchées par le relèvement des deux bornes d'âge mis en œuvre par la réforme de 2010. Ces deux mesures devraient contribuer à une baisse de la durée moyenne passée à la retraite pour les générations 1951 et suivantes. ■

#### Graphique 4 Espérance de durée de retraite, par génération, en nombre d'années



**Note** > La durée de retraite par génération est calculée comme suit : 60 + espérance de vie à 60 ans - âge moyen de départ à la retraite de la génération (sur le champ des personnes vivantes à 66 ans). Le scénario de mortalité retenu est le scénario central des projections démographiques de l'INSEE de 2016.

**Lecture** > La durée moyenne passée à la retraite est de 26,5 années pour la génération 1949 avec 28,4 années pour les femmes et 24,6 années pour les hommes.

**Champ** > Retraités de droit direct, résidant en France, pondérés pour être représentatifs des retraités de la génération en vie à 66 ans.

**Sources** > EIR, EACR et modèle ANCETRE de la DREES, INSEE - Projections démographiques 2016.

#### Pour en savoir plus

> Données complémentaires disponibles dans l'espace Data.Drees : [www.data.drees.social.sante.gouv.fr](http://www.data.drees.social.sante.gouv.fr), rubrique Retraites.

> **Blanpain N. et Buisson G.**, 2016, « Projections de population 2013-2070 pour la France », *Insee Résultats*, n° 187, novembre.

> **Conseil d'orientation des retraites (COR)**, 2016, Rapport annuel, juin 2016, p. 117-123.

> **Conseil d'orientation des retraites (COR)**, 2016, « La retraite dans la fonction publique et les autres régimes spéciaux », séance du 25 mai 2016, documents 3, 4, 5 et 9.

> **Di Porto A.**, 2015, « Évolution de l'âge de départ à la retraite : interpréter les indicateurs », *Cadr@ge*, CNAV, n° 30, novembre.

> **Senghor H.**, 2017, « Les départs à la retraite dans la fonction publique : la décote concerne davantage les catégories actives », DREES, n° 1001, mars.